<u>Compte-rendu de la réunion du</u> Conseil municipal du 18 décembre 2023

Date de convocation : 13 décembre 2023 Date d'affichage : 13 décembre 2023

Le dix-huit décembre deux mille vingt-trois, à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mmes Frédérique ALBERT, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Michel HENRION, Stève LECHEVALIER, Alain SOUSSEN

Absent: William VALAT

<u>Procuration</u>: Incarnation SCHMID-LOSSBERG pouvoir à Patrick MARY, Emilie GAUTIER pouvoir à Elodie MARTIN

Mme Frédérique ALBERT a été nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2023
- 2 Convention mise à disposition personnel communal au profit de la communauté d'agglomération du pays de Lunel, pour l'entretien de la station d'épuration. (Délibération)

1 Procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents et signé.

2 <u>Convention de mise à disposition de l'agent communal au profit de la Communauté d'Agglomération pour l'entretien de la station d'épuration.</u>

Par suite du passage de la CCPL en Communauté d'agglomération, la compétence assainissement est transférée à la communauté d'agglomération à partir du 1 janvier 2024. L'entretien de la station d'épuration sera toujours fait par Catherine MARTINEZ suivant le nombre d'heure suivant :

3 heures par semaine soit 8% d'un équivalent temps plein. Précisons que c'est le temps que Mme MARTINEZ fait actuellement.

La facturation des heures sera transmise à la communauté d'agglomération pour règlement à la commune.

Vote à l'unanimité des personnes présentes pour la signature de cette convention.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues, Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal